

REQUETE AUX FINS DE VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER
(Autre que le logement principal ou secondaire)
Articles 505 du Code civil

Nom(s) et prénom(s) du/ des tuteur(s), auteur(s) de la requête :

Tel : Mail :

Adresse :

La personne protégée réside actuellement :

- ☐ à son domicile,
☐ en établissement (établissement spécialisé, EHPAD...) depuis le :
☐ autre

Adresse :

La personne protégée est propriétaire ☐ en pleine propriété ☐ nue-propriété ☐ usufruit ☐ indivision d'un bien immobilier sis à (adresse) : Références cadastrales :

Description de l'immeuble :

Contenance et superficie :

Je sollicite/nous sollicitons de vendre ce bien immobilier au prix de euros net vendeur, payable comptant le jour de la signature authentique de vente (*compromis en cours*) ou à un prix non inférieur à euros net vendeur (*si pas de futur acquéreur*).

MOTIFS (raisons de la demande, remplir OBLIGATOIREMENT)

Pièces à joindre

- deux estimations de valeur récente du bien établies par deux agences immobilières concurrentes ou études notariales autres que celles chargées de la vente,
- attestation immobilière ou acte notarié précisant les références cadastrales du bien et la nature des droits de propriété,

Fait à : le : **Signature(s) tuteur(s):**

Cadre réservé au tribunal

- ☐ Dossier complet
☐ Dossier incomplet. Merci de remplir une nouvelle requête et de joindre toutes les pièces nécessaires à savoir :

Minute n° (à remplir par le greffe) :

ORDONNANCE

Nous, statuant en qualité de Juge des Tutelles au Tribunal de Proximité d'Arcachon/ Pôle Protection et Proximité du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX, assisté(e) de greffier(e),

Vu l'article 505 du Code de procédure civile, les termes de la requête et les pièces produites,

☐ **Autorisons** l'opération dans les termes exactes de la requête ci-dessus, qui apparaît conforme aux Intérêts de la personne protégée

☐ **N'autorisons pas** l'opération pour les motifs suivants :

Disons qu'il nous sera rendu compte de l'exécution de la présente ordonnance dans les trois mois suivant sa notification ou dans le prochain compte de gestion ;

Rappelons que l'exécution provisoire de la présente décision est de droit et qu'elle sera notifiée à

A.....le

Le greffier

Le juge des tutelles